



DIRECTIVE MUNICIPALE

SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS - SORGE

Les Municipalités de Bussigny, Crissier et Villars-Ste-Croix

arrêtent:

Soldes et rétributions

Les sapeurs-pompiers, s'ils sont mis sur pied par la centrale d'alarme cantonale (CTA) ou convoqués par le Cdt, l'Etat-major ou l'ECA, ont droit aux rétributions suivantes. Celles-ci sont versées en fin d'année par la bourse de Crissier sur les comptes personnels des sapeurs-pompiers concernés.

Dans des cas spéciaux et avec l'accord écrit du Commandant, un versement partiel peut être effectué en cours d'année. Le montant de celui-ci ne pourra cependant excéder le montant de la solde calculé au jour du versement.

Cette tarification ne concerne pas le ou les postes de sapeurs-pompiers permanent et/ou employé administratif.

Exercice, roulage	(Of; Sof; sap)	CHF 30.--/heure
Administratif, matériel	(Of; Sof; sap)	CHF 30.--/heure
Permanence de piquet (week-end et jours fériés)	(Cdt; Of; Sof; sap)	CHF 37.50/période de 12 heures
Service de garde (grande salle; manifestation)	(Of; Sof; sap)	CHF 30.--/heure
Chef d'intervention/ officier de service (Of; Sof)		CHF 37.50/période de 12 heures
Intervention	(Cdt; Of; Sof; sap)	CHF 50.--/forfaitaire jusqu'à 1.5 heures CHF 35.--/heure dès 1.5 heures
Travaux spéciaux	(Of; Sof; sap)	CHF 35.--/heure*
Formation cantonale	(Of; Sof; sap)	CHF 180.--/jour (forfaitaire) CHF 100.--/demi-journée (forfaitaire)



Approuvé par la Municipalité de Bussigny, le 17.04.2023

La Syndique :

C. Wyssa

Claudine Wyssa



Le Secrétaire :

Pierre-François Charmillot

Pierre-François Charmillot

Approuvé par la Municipalité de Crissier, le 17.04.2023.

Le Syndic :

L. Bovay

Laurent Bovay



La Secrétaire :

M. Berlie

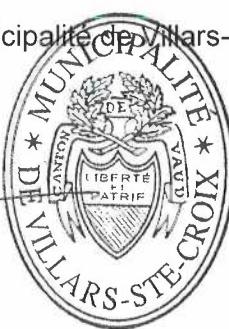
Marie-Christine Berlie

Approuvé par la Municipalité de Villars-Ste-Croix, le 03.04.2023

Le Syndic :

G. Cherix

Georges Cherix



La Secrétaire :

B. Kammermann

Barbara Kammermann